

Montréal 

PLAN CONCEPT DE L'ÉCOTERRITOIRE DU  
CORRIDOR ÉCOFORESTIER DE L'ÎLE BIZARD  
Rapport final

AVRIL 2006

  
PLAN  
CITE



TABLE DES MATIÈRES

---

1.	INTRODUCTION	1
1.1	Mandat	1
1.2	Présentation du document	1
2.	LA POLITIQUE DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES MILIEUX NATURELS	3
2.1	Cadre de référence	3
2.2	Objectifs généraux de la Politique	3
2.3	Objectifs spécifiques de la Politique pour l'écoterritoire du corridor écoforestier de l'Île Bizard	3
3.	L'ÉCOTERRITOIRE DU CORRIDOR ÉCOFORESTIER DE L'ÎLE BIZARD	6
3.1	Contexte	6
3.2	Description du milieu naturel	6
4.	LES ENJEUX	11
5.	LES RENCONTRES DE CONSULTATION	13
5.1	Mini forum de discussion	13
5.2	Consultation publique	13
6.	CONCEPT	15
6.1	Plan concept	15
6.2	Stratégie de mise en oeuvre	19
6.3	Outils de mise en oeuvre	20
6.4	Des exemples	21
7.	CONCLUSION	23

ANNEXE1 – Mini forum du 21 juin 2005

ANNEXE 2 – Consultation publique du 18 octobre 2005





## 1. INTRODUCTION

### 1.1 Mandat

Plani-Cité a été mandatée par la Ville de Montréal pour réaliser un plan concept de l'écoterritoire du corridor écoforestier de l'île Bizard. Ce plan concept se veut un instrument de planification stratégique des actions futures de la collectivité pour la mise en valeur et la protection écosystémique. Le concept permettra d'orienter la prise de décisions en matière d'aménagement et de réunir dans une direction commune les différents groupes concernés.

Afin de protéger et de mettre en valeur les riches composantes du patrimoine naturel montréalais et d'augmenter la superficie des milieux naturels protégés sur son territoire, la Ville de Montréal s'est dotée d'une *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels* (PPMVMN) inspirée de la stratégie québécoise sur les aires protégées. Basée sur une approche de planification et de gestion concertée où la participation et l'adhésion de tous les partenaires concernés sont primordiales, la Politique vise, dans un avenir rapproché à protéger 8% de son territoire. Le concept de l'écoterritoire devra répondre aux enjeux suivants :

- Conserver les écosystèmes désignés sans compromettre les possibilités de développement du milieu environnant;
- Développer un outil qui devra tenir compte de la grande valeur écologique des milieux naturels d'intérêt dans l'écoterritoire, des conditions nécessaires à la viabilité des écosystèmes et la protection des relations d'interdépendance des éléments des écosystèmes;
- Élaborer un outil d'orientation du développement qui favorise une meilleure intégration des écosystèmes et des paysages naturels dans les milieux de vie et qui intègre des notions de récréotourisme et de développement durable.

Dans ce contexte, l'arrondissement de l'île Bizard/Sainte-Genève veut se doter d'un plan concept pour le corridor écoforestier de l'île, identifié comme un écoterritoire dans la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels. Les objectifs du mandat sont de:

1. Prévoir la meilleure utilisation possible de l'écoterritoire tout en reflétant les aspirations des citoyens;
2. Présenter les enjeux liés à la protection de ces milieux à haute biodiversité;
3. Proposer une vision de l'avenir de l'écoterritoire en tant que patrimoine naturel collectif.

### 1.2 Présentation du document

Le document se divise en quatre (4) parties. La première partie expose les lignes directrices de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels (PPMVMN) et les objectifs de cette Politique, spécifiques à l'écoterritoire du corridor écoforestier de l'île Bizard.



La deuxième partie caractérise les différents milieux de l'Île Bizard (biophysiques, humains, etc.). On y aborde aussi les enjeux potentiels de développement et de conservation.

La troisième partie présente la démarche et les résultats obtenus auprès de la population à la suite de la tenue d'un mini forum.

Enfin, dans la quatrième partie, un plan concept, des moyens de mise en œuvre et des modèles de gestion sont présentés.





## 2. LA POLITIQUE DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES MILIEUX NATURELS

La *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels* (PPMVMN) est issue de la préoccupation des élus de gérer le développement et l'expansion du milieu urbain. En 1992, un moratoire sur l'acquisition par les autorités municipales de terrains à des fins de création de parcs et d'espaces verts a été décrété. Cette décision a eu pour conséquence de laisser le développement et l'aménagement d'un bon nombre de parcs incomplets. C'est le cas notamment du parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard et du parc-nature du Cap-Saint-Jacques dont les périmètres restent à consolider. La PPMVMN se veut un outil disponible afin de préserver les milieux de grand intérêt écologique actuellement sans statut de protection officiel.

### 2.1 Cadre de référence

La Ville de Montréal a élaboré des projets de conservation dans des secteurs comportant des milieux naturels de grande valeur écologique, d'une superficie de quinze hectares et plus. Elle cherche à intervenir dans les secteurs qui recèlent déjà des milieux naturels d'intérêt écologique particulièrement menacés par le développement. Précisons que la Ville désigne trois (3) types de secteur:

- Les milieux naturels dans les parcs existants;
- Les écoterritoires (territoires propices à la création de nouvelles aires protégées);
- Les milieux riverains et aquatiques d'intérêt écologique<sup>1</sup>.

### 2.2 Objectifs généraux de la Politique

La PPMVMN poursuit trois grands objectifs:

1. Maximiser la biodiversité et augmenter la superficie des milieux naturels protégés à Montréal;
2. Assurer la pérennité des milieux naturels dans les parcs existants et favoriser la consolidation et la viabilité des écosystèmes présents;
3. Favoriser une meilleure intégration des écosystèmes et des paysages naturels dans les milieux de vie.

La notion d'écoterritoire permet «*d'assurer une meilleure articulation des projets de développement urbain tout en protégeant la viabilité à long terme des écosystèmes de grande valeur écologique*»<sup>2</sup>.

### 2.3 Objectifs spécifiques de la Politique pour l'écoterritoire du corridor écoforestier de l'Île Bizard

Le corridor écoforestier de l'Île Bizard est composé d'un réseau de milieux humides particulièrement importants et de peuplements forestiers matures dont certains sont désignés écosystèmes forestiers exceptionnels par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Ces caractéristiques justifient la création d'un corridor écoforestier où des écosystèmes de très grande valeur écologique pourront être préservés. Ce corridor projeté reliera les pôles des parcs-nature du Cap-Saint-Jacques et du Bois-de-l'Île-Bizard,

<sup>1</sup> VILLE DE MONTRÉAL, *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels*, Montréal, 2004, page 1

<sup>2</sup> VILLE DE MONTRÉAL, *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels*, Montréal, 2004, page 13



foyers de biodiversité importants sur le territoire montréalais. Il consolidera les écosystèmes riverains, aquatiques et terrestres d'intérêt écologique.

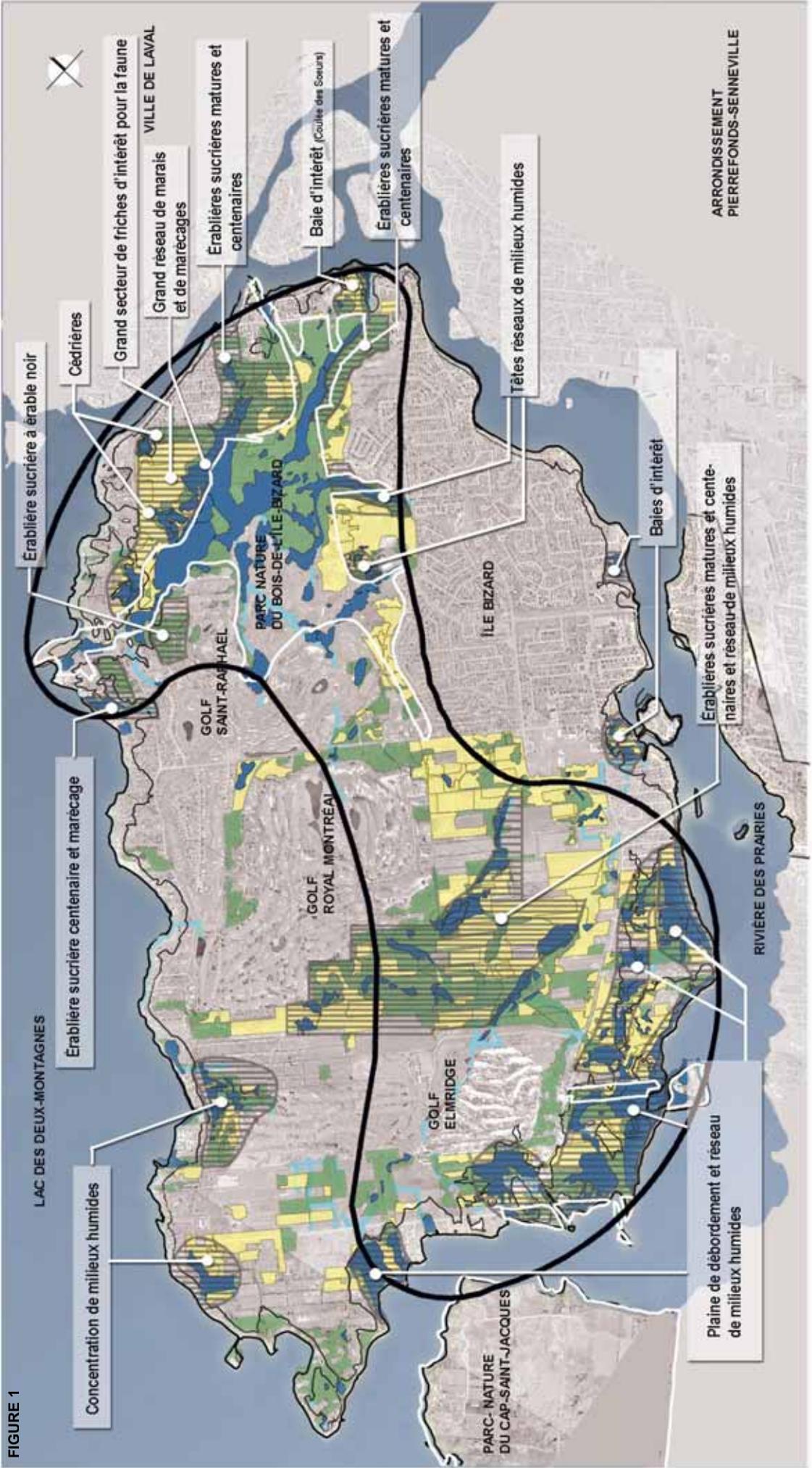
Ainsi, la PPMVMN<sup>3</sup> énonce quatre (4) objectifs de conservation et d'aménagement pour l'écoterritoire du corridor écoforestier de l'Île Bizard soient:

- *Préserver des écosystèmes viables et diversifiés autour de milieux humides et de peuplements forestiers de très grande valeur écologique et situés dans des territoires en développement.*
- *Consolider les limites des parcs nature du Cap-Saint-Jacques et du Bois-de-l'Île-Bizard par la conservation de certains milieux naturels d'intérêt écologique intrinsèques ou jouant un rôle déterminant en termes d'habitats fauniques.*
- *Conserver une superficie importante de milieux naturels au nord du parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard répondant aux exigences de la faune (notamment les rapaces et le cerf de Virginie).*
- *Créer un corridor écologique et récréatif entre la Pointe Théorêt (extension du parc-nature du Cap-Saint-Jacques), le lac des Deux-Montagnes et le parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard.*

---

<sup>3</sup> PPMVMN, p.25

FIGURE 1



**Les milieux naturels -Écoterritoire de l'île Bizard**

Arrondissement de l'île Bizard- Sainte-Genève

ARRONDISSEMENT PIERREFONDS-SENNEVILLE

RAPPORT FINAL avril 2008

### 3. L'ÉCOTERRITOIRE DU CORRIDOR ÉCOFORESTIER DE L'ÎLE BIZARD

#### 3.1 Contexte

La rivière des Prairies, le lac des Deux-Montagnes et la zone agricole permanente qui occupe près de la moitié de la superficie totale de l'île, représentent des éléments forts du paysage de l'île Bizard. Les milieux humides, les peuplements forestiers d'intérêt écologique et les parcs nature de Bois-de-l'Île-Bizard et du Cap-Saint-Jacques (pôles récréo-touristiques d'importance pour la population montréalaise) sont autant d'éléments caractérisant le patrimoine naturel et paysager de l'île Bizard. Ceux-ci *contribuent fortement à l'identité et au caractère champêtre de l'arrondissement*<sup>4</sup>. La figure 1 illustre les principales caractéristiques du milieu naturel de l'île Bizard.

#### 3.2 Description du milieu naturel

##### ***Secteur du parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard***

Les limites du parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard découlent des acquisitions de milieux naturels réalisées par la CUM avant le moratoire de 1992. Les milieux naturels dans ce parc-nature sont constitués surtout d'érablières sucrières matures et de plusieurs grands réseaux de milieux humides reliés par des cours d'eau. Ces milieux se caractérisent par une grande richesse floristique et faunique et abritent plusieurs espèces rares, menacées et vulnérables. Les marais et marécages de ce territoire protégé sont fréquentés par une faune ailée particulièrement riche. Les milieux naturels sur le pourtour du parc-nature ont également une très grande valeur écologique. Ils se composent des mêmes types de milieux que l'on retrouve à l'intérieur du parc-nature ainsi que d'autres milieux particuliers essentiels au maintien de certaines espèces fauniques du parc-nature.

Tout le secteur situé au nord du parc-nature se compose d'une mosaïque de milieux naturels ayant un grand intérêt écologique. Cette mosaïque est constituée d'un grand espace en friches, de milieux humides connectés aux réseaux de milieux humides du parc-nature, d'érablières sucrières matures et centenaires ainsi que de cédrières. Le grand espace en friches est un milieu particulièrement important pour la faune. Il sert d'aire d'alimentation pour les oiseaux de proie qui nichent dans le parc-nature et constitue un habitat de qualité pour les oiseaux de milieux ouverts et l'herpétofaune (dont la couleuvre brune qui est une espèce à statut précaire). Cet espace en friches est utilisé également comme aire de nidification pour la sauvagine qui se reproduit dans le grand marais du parc-nature. Les cédrières représentent des abris hivernaux pour le cerf de Virginie et des refuges pour les oiseaux de proie.

Au nord-ouest du parc-nature, on trouve une érablière sucrière à érable noire qui a été désignée écosystème forestier exceptionnel par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Ce peuplement est très rare à Montréal et abrite sept (7) espèces floristiques menacées et vulnérables.

L'escarpement rocheux situé au sud-est du parc-nature se caractérise par la présence d'érablières sucrières matures et centenaires abritant plusieurs espèces de plantes menacées et vulnérables. Ces érablières, par leur position topographique, contribuent à protéger le grand milieu humide du parc-nature

<sup>4</sup> VILLE DE MONTRÉAL, *Plan d'urbanisme de Montréal : Chapitre d'arrondissement Île-Bizard, Sainte-Geneviève et Sainte-Anne-de-Bellevue*, mai 2004, page 18.



qui occupe le fond de la vallée. Ces peuplements forestiers sont susceptibles d'être utilisés par deux (2) espèces de rapaces à statut précaire : la buse à épaulette et l'épervier de Cooper. Sur le pourtour sud du parc-nature, on trouve également deux zones de têtes de réseaux de milieux humides importants.

Le pourtour est du parc-nature se caractérise surtout par la présence de la coulée des Sœurs qui donne sur une baie de grand intérêt écologique et offre une fenêtre exceptionnelle sur la rivière des Prairies.

### **Secteur central de l'Île**

Le secteur central de l'Île Bizard est situé en zone agricole permanente et se caractérise par une mosaïque de milieux naturels riches et diversifiés. Cette mosaïque se compose d'un grand massif boisé constitué surtout d'érablières sucrières matures et centenaires, de plusieurs parcelles en friches (herbacées et arbustives) et d'un important réseau de milieux humides connectés à des ruisseaux. Ces milieux sont particulièrement propices pour la faune ailée, l'herpétofaune et les mammifères (castor, rat musqué et cerf de Virginie). Les érablières sucrières abritent plusieurs espèces floristiques rares, menacées et vulnérables.

Ce secteur est traversé par une emprise du ministère des Transports du Québec (MTQ) en prévision d'une construction éventuelle de l'autoroute 440.

### **Secteur sud-ouest de l'Île**

Ce secteur se situe dans la plaine de débordement de la rivière des Prairies et comprend plusieurs grands marais et marécages riverains qui sont inondés lors de la crue printanière. Ces milieux constituent des habitats de reproduction et d'alimentation de qualité pour plusieurs espèces de poissons, l'herpétofaune (amphibiens et reptiles), les oiseaux aquatiques et de rivage ainsi que le rat musqué.

Ce secteur comprend également de grandes parcelles en friches associées à des réseaux importants de milieux humides intérieurs qui sont connectés à des ruisseaux. La majorité des terrains se situe en zone inondable vicennale (0-20 ans) et en zone agricole permanente.

On retrouve dans ce secteur des éléments du patrimoine naturel particulièrement rares à Montréal : deux caryaies, un herbier de riz sauvage et la présence du chêne bicolore (espèce floristique à statut précaire associé aux rives du lac des Deux-Montagnes).

Ce secteur donne accès à des paysages exceptionnels sur la rivière des Prairies et le lac des Deux-Montagnes.

### **3.3 Description du milieu humain**

Né de la fusion des territoires des anciennes municipalités des mêmes noms, l'arrondissement de l'Île Bizard/Sainte-Genève se compose de différents milieux de vie de caractère champêtre ou de prestige. On retrouve sur le territoire de l'Île Bizard, de nombreux quartiers résidentiels de grande qualité ainsi qu'un noyau villageois d'intérêt historique s'articulant de part et d'autre de la montée de l'Église et du chemin Cherrier.



Des secteurs de villégiature sans services municipaux occupent les rives des plans d'eaux dont une grande majorité est implantée en zones inondables 0-20 ans. De nombreux secteurs principalement dans la portion est de l'Île ou au pourtour du parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard sont destinés au développement de quartiers résidentiels de prestige.

Les zones agricoles permanentes et municipales occupent près de 50% de la superficie de l'île. Près de 30% de ces territoires agricoles sont occupés par des terrains de golfs, 26% sont laissés en friche tandis qu'à peine 20% du territoire est dédié à la culture. Sur les 200 hectares de terres agricoles exploitées, on retrouve principalement la culture de la tomate et de la fève. Bien qu'elle occupe la moitié de la superficie de l'île, la zone agricole est peu visible sur le territoire comme le mentionne le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal : «*les terres agricoles de bonne qualité sont peu mises en valeur.*<sup>5</sup>».

Outre la zone agricole, l'Île Bizard possède sur son territoire de nombreux espaces récréatifs d'intérêt régional. Les parcs municipaux, tel que Eugène Dostie, les golfs de prestige Elmridge, Royal Montréal, Saint-Raphaël, les parcs-nature du Bois-de-l'Île-Bizard et du Cap-Saint-Jacques contribuent à la qualité de vie des résidents et au rayonnement panmontréalais de l'île. La figure 2 illustre l'affectation du sol telle que représentée dans le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

Selon le dernier recensement de 2001 de Statistiques Canada, la population de l'Île Bizard s'élevait à 13 861 habitants. L'analyse du profil sociodémographique révèle les faits suivants:

- Un nombre élevé de personnes par ménage soit 2,9 personnes comparativement à une moyenne de 2,2 pour la Ville de Montréal;
- Une proportion importante de personnes âgées entre 0 et 14 ans (23,0%) comparativement à la moyenne montréalaise (17,8%);
- Une majorité de famille avec enfants sur le territoire (72,3%);
- Plus de 51 % des ménages ont un revenu de 80 000 \$ et plus par année, établissant le revenu moyen par ménage à 91 916 \$ pour la population de l'Île Bizard.

L'arrondissement de l'Île Bizard/Sainte-Geneviève se démarque par rapport au contexte montréalais, tel que défini dans le plan d'urbanisme, par sa faible densité d'occupation du territoire (649 hab./km<sup>2</sup> comparativement à 3625 hab./km<sup>2</sup> pour la Ville de Montréal) et les caractéristiques de son parc de logements. En effet, celui-ci présente une proportion plus importante de logements unifamiliaux que la moyenne montréalaise. Le développement est limité et contingenté à un maximum de quarante (40) nouvelles habitations annuellement par promoteur.

L'emprise du MTQ, planifiée pour accueillir l'autoroute 440, traverse l'île d'est en ouest. La Communauté métropolitaine de Montréal ayant de nombreux autres projets jugés prioritaires, la concrétisation de ce projet demeure possible dans un horizon éloigné. Entre temps, une partie de l'emprise juxtaposant le parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard a été aménagée à des fins de parc et intégré au territoire du parc. Ce territoire est considéré comme

<sup>5</sup> VILLE DE MONTRÉAL, Plan d'urbanisme de Montréal : Chapitre d'arrondissement Île-Bizard, Sainte-Geneviève et Sainte-Anne-de-Bellevue, Mai 2004, page 6.

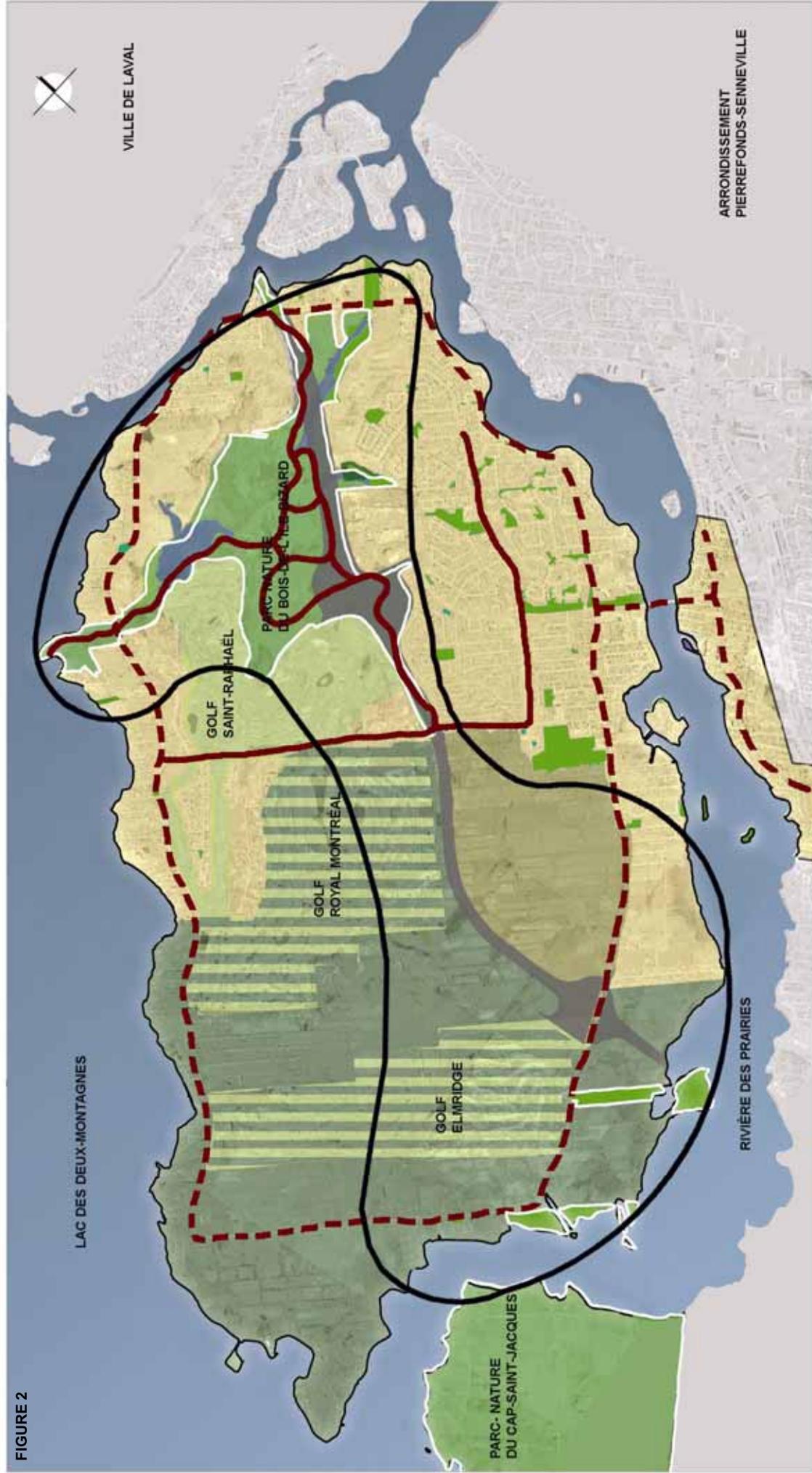
partie intégrante du parc-nature. Il en est de même pour le secteur du parc-nature du Cap-Saint-Jacques à la Pointe Théorêt.

Traversant l'ensemble du territoire de l'île, l'emprise du MTQ assume un rôle stratégique indéniable dans l'appropriation du territoire, la mise en valeur des marais, des aires boisées, des friches et des terres agricoles. Traversant l'île d'est en ouest, l'emprise constitue une véritable opportunité pour la création d'un corridor vert dédié aux piétons, aux cyclistes et aux randonneurs, favorisant ainsi un contact étroit à ces sites privilégiés et appréciés.

La réalisation éventuelle du projet de l'autoroute 440 aura des répercussions majeures sur la structuration et l'organisation du territoire de l'île, sur la qualité de ses espaces naturels et sur la préservation et la protection des milieux naturels de grand intérêt écologique répertoriés.



FIGURE 2



**Affectation du sol - Écoterritoire de l'île Bizard**

Arrondissement de l'île Bizard-Sainte-Geneviève

- Secteur résidentiel
- Zone agricole municipale
- Zone agricole permanente (OPTAQ)

- Terrain de golf
- Parc et espace verts
- Emprise du M.T.Q.

- Sentier ou piste cyclable existant
- Sentier ou piste cyclable proposé
- Limite parc-nature

#### 4. LES ENJEUX



La superposition des secteurs de grand intérêt écologique et des secteurs à transformer ou à construire crée des situations conflictuelles, tant au niveau des objectifs de conservation qu'au plan de la réalisation de certains projets de développement. La figure 3 met en dualité les enjeux de développement et de conservation.



Ces situations conflictuelles se trouvent particulièrement en périphérie du parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard où plusieurs éléments de grand intérêt écologique sont présents dans les secteurs ciblés de développement.



La conciliation des objectifs de préservation et de mise en valeur des secteurs de grand intérêt écologique aux orientations de développement du territoire représente un défi de taille auquel le plan concept devra répondre.



La recherche de l'équilibre entre les orientations de développement du territoire et les objectifs de préservation et de mise en valeur s'inscrit dans un processus de conciliation pour le développement et d'un consensus au sein de la collectivité locale et régionale. Cet équilibre permettra d'assurer la pérennité des milieux fragiles et de maintenir le processus de consolidation de la trame urbaine de l'Île Bizard. Cet équilibre entre les enjeux de développement et les enjeux de conservation ajoute à la valeur du territoire et à la qualité de ses atouts.

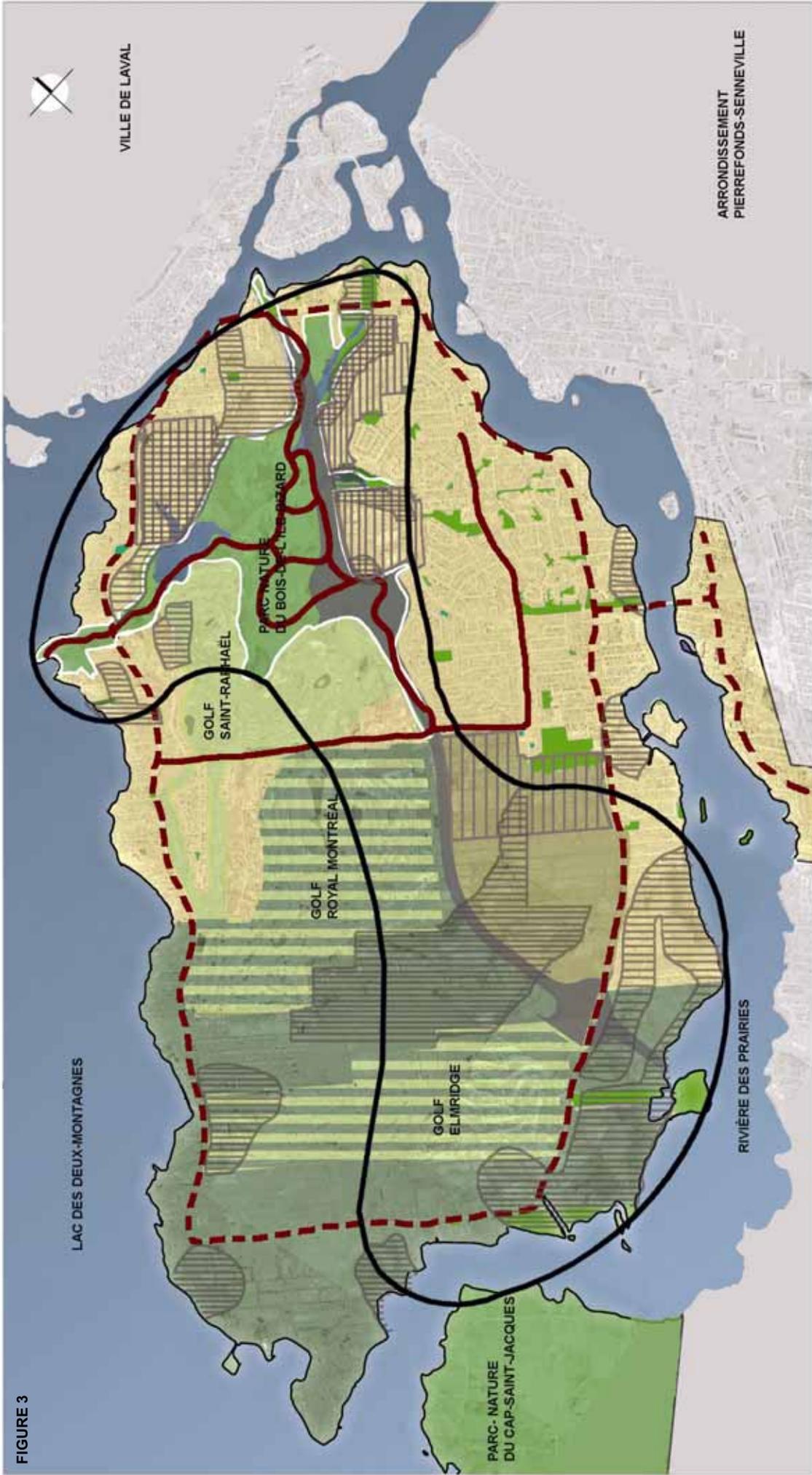


Les principaux enjeux concernent:

- La conciliation de la conservation et du développement;
- La pérennité des ressources naturelles;
- L'appropriation des lieux par les communautés locales;
- La reconnaissance de l'intérêt écologique des écosystèmes;
- La valorisation des éléments d'intérêt.



FIGURE 3



### Enjeux-Écoterritoire de l'Île Bizard

Arrondissement de l'Île Bizard-Sainte-Geneviève

Secteur résidentiel

Zone agricole municipale

Zone agricole permanente (CPTAQ)

Terrain de golf

Parc et espace verts

Emprise du M.T.Q.

Sentier ou piste cyclable existant

Sentier ou piste cyclable proposé

Limite parc-nature

Secteur de grand intérêt écologique

Secteur à transformer ou à construire

Montréal

PLAN  
CITÉ



## 5. LES RENCONTRES DE CONSULTATION

### 5.1 Mini forum de discussion

Durant l'élaboration du plan concept, deux processus de consultation aux objectifs distincts ont été effectués aux étapes charnières du projet. Une première rencontre sous forme de mini forum de discussion a eu lieu au mois de juin 2005 afin de valider les enjeux et d'identifier les principaux axes d'intervention. Une deuxième rencontre a eu lieu au mois d'octobre 2005 afin de présenter et valider le préliminaire développé. Cette séance de consultation publique a réuni plus d'une centaine de participants.

#### *Structure de l'activité*

Le mini forum de discussion tenu, le 21 juin 2005 à l'Île Bizard, a réuni tous les acteurs impliqués dans le projet de l'écoterritoire tels que les représentants de l'arrondissement et de la Direction des sports, des parcs et des espaces verts de la Ville de Montréal et des groupes ciblés provenant des sphères du développement, du plein-air et de l'environnement et des citoyens invités à prendre part à la discussion. Près d'une quarantaine de personnes ont été invitées à participer aux discussions.

Les participants, réunis autour de deux tables animées, ont été invités à discuter autour des cinq (5) grands thèmes: la connaissance du territoire, les lieux significatifs (perception et valeur), la vision du territoire en 2015, les enjeux, l'établissement des priorités et les moyens de mise en œuvre.

L'activité s'est terminée par une plénière portant sur la conciliation des enjeux récréatifs, environnementaux, de conservation et de développement. Ces discussions ont permis de valider les principaux axes d'intervention du projet. (Pour plus de détails concernant la tenue du mini forum, consultez l'annexe I)

#### *Points saillants*

Les points saillants se résument ainsi:

- La protection du territoire est nécessaire. Les mesures de protection doivent être souples et polyvalentes afin de concilier développement et conservation.
- L'Île Bizard est divisée en deux (2) grandes entités distinctives: d'un côté la zone rurale et de l'autre la zone de développement urbain.
- L'intérêt pour l'agrotourisme vient confirmer un des éléments importants identifiés au plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.
- L'instauration d'outils comme les programmes d'éducation et de sensibilisation paraît un moyen intéressant pour valoriser l'ensemble des différents milieux constitutifs et représentatifs de l'île.

### 5.2 Consultation publique

#### *Structure de l'activité*

La consultation publique du 18 octobre 2005 a permis de présenter aux citoyens et citoyennes l'ensemble de la démarche entreprise par la Ville de



Montréal concernant l'application de la PPMVMN sur leur territoire. Plus de 100 personnes démontrant de l'intérêt pour le projet se sont présentées à l'événement.



La soirée a été divisée en deux (2) parties: une première axée sur la présentation des différentes composantes du projet et une deuxième, consacrée aux questions et aux commentaires. Un résumé des consultations est présenté à l'annexe II.



### **Points saillants**

Les commentaires recueillis au cours de cette soirée sont favorables aux orientations du plan concept présenté. Toutefois, des inquiétudes surgissent face aux avenues possibles. Les discussions sur les modes de gestion et les moyens de mise en œuvre ont permis d'éclaircir ces préoccupations.



Les questions et commentaires ont porté autour de six grands thèmes:

- L'accessibilité au parc-nature et à l'écoterritoire;
- Le financement et le mode de gestion;
- L'entretien;
- La réglementation;
- L'emprise du MTQ pour l'autoroute 440;
- Le développement du territoire.



Globalement, le projet de l'écoterritoire du corridor écoforestier de l'Île Bizard est bien reçu par les citoyens. Il a fait consensus sur la nécessité de protéger les milieux naturels.





## 6. PLAN CONCEPT

### 6.1 Plan concept

Le plan concept s'inscrit en continuité avec le mini forum de discussion et la consultation publique. Ces rencontres ont permis de confirmer et de valider auprès de la population, les orientations et les intentions souhaitées pour le développement du territoire. L'inventaire et l'analyse du territoire mettent en lumière des caractéristiques particulières.

Tenant compte des caractéristiques naturelles du territoire, le plan concept de l'écoterritoire du corridor écoforestier de l'Île Bizard s'articule autour des notions de pôles, de zones d'influence et de liens afin de développer un réseau écologique capable de soutenir les écosystèmes naturels présents. Chacun des éléments du plan concept contribue, par leur rôle respectif et leur interrelation, à assurer la protection des secteurs de grand intérêt écologique et la mise en valeur de l'écoterritoire. La figure 4 présente le plan concept.

#### **Les pôles :**

Le plan concept est structuré en pôles qui assument le rôle majeur et stratégique de protection des éléments d'intérêt écologique inventoriés. Ils regroupent les principaux secteurs de grand intérêt écologique, élément au cœur de la notion d'écoterritoire. Les pôles deviennent ainsi les foyers de la biodiversité et assurent les conditions environnementales propres à la sauvegarde des écosystèmes, des habitats et des populations animales et végétales significatifs. Les interventions préconisées dans les pôles sont orientées principalement vers la protection et la sauvegarde des écosystèmes naturels et des éléments d'intérêt écologique qu'ils abritent. Le concept s'articule autour de trois (3) pôles:

- **Le pôle du parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard** se distingue par la présence d'un parc au périmètre déterminé, un territoire urbanisé, une importante pression de développement et de nombreux secteurs de grand intérêt écologique situés en périphérie du parc, donc, possiblement vulnérables au développement.
- **Le pôle champêtre** est caractérisé par un territoire à dominance agricole où les friches agricoles et les bois qui façonnent le paysage ont une valeur écologique et paysagère. Ce territoire est régi par la loi sur la protection du territoire agricole.
- **Le pôle des milieux riverains** se distingue par l'importance de la zone humide et des plaines inondables. Son paysage riverain et ses vues exceptionnelles le caractérisent. Une vaste portion de ce territoire, qui fait partie de la zone agricole permanente, se situe en zone inondable et ne peut faire l'objet de développement en vertu des lois et politiques régissant ces terres<sup>6</sup>.

#### **Les zones d'influence :**

Chacun des pôles est ceinturé d'une zone d'influence de dimension variable et aux limites fluides qui assurent la protection et l'intégrité optimale de ceux-ci. La zone d'influence de chaque pôle forme un écotone, c'est-à-dire une zone

<sup>6</sup> Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, L.R.Q. c. P-41.1  
Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, R.Q. c. Q-2, r.17.1



lisière entre deux milieux naturels différents présentant une biodiversité particulière. Elle agit comme une zone tampon assurant une transition optimale entre le milieu de vie environnant et le pôle central aux caractéristiques particulières. La zone d'influence joue de nombreux rôles. Elle protège le pôle des menaces extérieures éventuelles, favorise le développement d'une interface de transition avec le territoire environnant et contribue à la consolidation du pôle en lui fournissant des habitats essentiels à la survie des espèces présentes.

**Les liens :**

Les pôles et leur zone d'influence sont reliés entre eux par des liens qui assurent la migration des espèces animales et la pérennité des écosystèmes. Les liens constituent l'épine dorsale du concept. Les liens entre les pôles prend la forme d'un corridor écologique et récréatif qui favorise l'accessibilité des pôles et devient le lien privilégié d'accès aux sites d'intérêt et favorise l'exploitation du potentiel éco-agro-récréotouristique de l'écoterritoire.

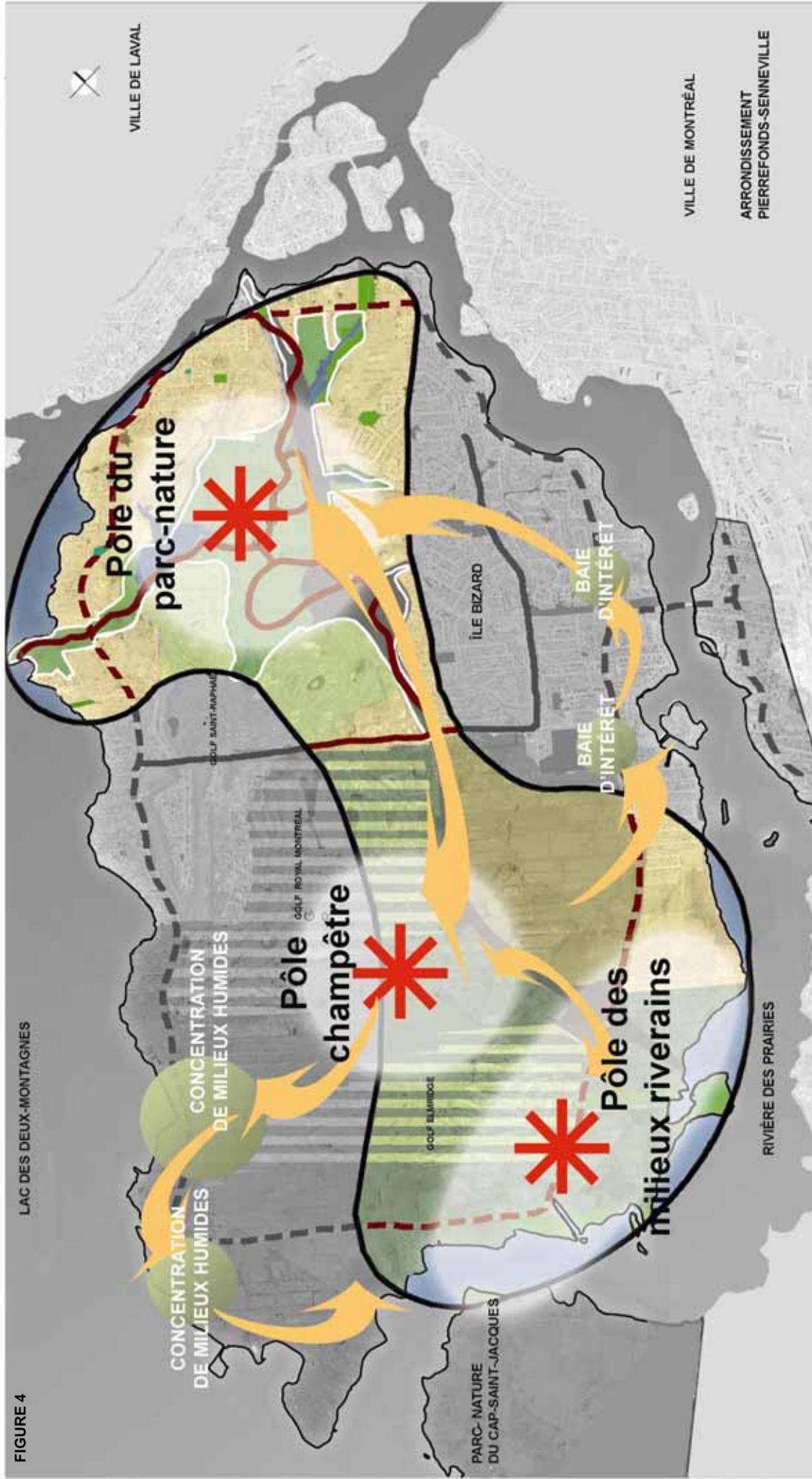
L'emprise de l'autoroute 440 du MTQ, qui traverse l'ensemble du territoire, est appelée à assurer le lien physique entre les pôles et ainsi permettre une articulation cohérente de l'écoterritoire.

**Les autres éléments d'intérêt :**

L'analyse du territoire et de ses caractéristiques écologiques met en lumière certains éléments d'intérêt situés à l'extérieur du périmètre de l'écoterritoire tel que défini dans la Politique (PPMVMN). Bien qu'isolé et secondaire, le plan concept reconnaît la valeur écologique et la contribution de ces autres éléments d'intérêt à la qualité des paysages de l'île.

Le tableau 1 identifie les principaux éléments retrouvés dans chacun des pôles et des zones d'influence, leurs principales caractéristiques et les objectifs associés.

FIGURE 4



### Plan concept d'orientation -Écoterritoire de l'île Bizard

Arrondissement de l'île Bizard- Sainte-Genève

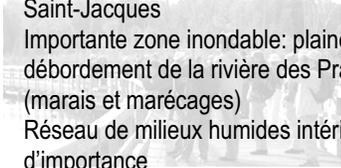
- Pôle
- Zone d'influence
- Lien

- Élément d'intérêt
- Emprise MTQ
- Zone inondable
- Limite de la zone inondable 100 ans
- Limite parc-nature
- Limite de l'écoterritoire

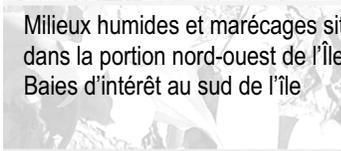
Montréal



**TABLEAU 1 : Plan concept de l'écoterritoire du corridor écoforestier de l'Île Bizard**

<b>Pôle du parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard et sa zone d'influence</b>		
<b>Éléments constitutifs</b>	<b>Caractéristiques</b>	<b>Objectifs</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard</li> <li>▪ Zones périphériques au parc constituées de milieux humides, de bois centenaires, de friches et de cédrières</li> <li>▪ Emprise du MTQ de l'autoroute 440</li> </ul> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Présence de nombreux secteurs de grand intérêt écologique (espèces rares, menacées et vulnérables)</li> <li>▪ Espaces répondant aux exigences de la faune habitant le parc (garde-manger)</li> <li>▪ Forêts matures et centenaires</li> <li>▪ Érablière sucrière à érable noir</li> <li>▪ Cédrières</li> <li>▪ Friches</li> <li>▪ Marécage et marais</li> <li>▪ Drainage et percée visuelle vers la rivière des Prairies (Coulée des Sœurs)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Protéger les secteurs de grand intérêt écologique</li> <li>▪ Protéger les espèces menacées et vulnérables et leur habitat</li> <li>▪ Sensibiliser les citoyens aux secteurs de grand intérêt écologique</li> <li>▪ Consolider le périmètre des parcs-nature</li> <li>▪ Mettre en valeur des composantes paysagères d'intérêt</li> <li>▪ Revoir la pertinence de la construction de la 440</li> </ul>
<b>Pôle champêtre et sa zone d'influence</b>		
<b>Éléments constitutifs</b>	<b>Caractéristiques</b>	<b>Objectifs</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Bois matures et centenaires de la zone centrale de l'Île</li> <li>▪ Golfs Royal Montréal et Elmridge</li> <li>▪ Zone agricole permanente</li> <li>▪ Zone agricole municipale</li> <li>▪ Emprise du MTQ de l'autoroute 440</li> </ul> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Présence de nombreux secteurs de grand intérêt écologique (espèces rares, menacées et vulnérables)</li> <li>▪ Érablières sucrières matures et centenaires</li> <li>▪ Réseau de milieux humides et de cours d'eau</li> <li>▪ Terres agricoles</li> <li>▪ Friches arborescentes et arbustives</li> <li>▪ Propriétés privées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Protéger les secteurs de grand intérêt écologique</li> <li>▪ Protéger les espèces menacées et vulnérables</li> <li>▪ Sensibiliser les citoyens aux secteurs de grand intérêt écologique</li> <li>▪ Mettre en valeur des composantes paysagères d'intérêt</li> <li>▪ Développer le volet éco-agro-récréotouristique</li> <li>▪ Mettre en valeur la pratique de l'activité agricole traditionnelle et/ou alternative</li> <li>▪ Revoir la pertinence de la construction de la 440</li> </ul>
<b>Pôle des milieux riverains et sa zone d'influence</b>		
<b>Éléments constitutifs</b>	<b>Caractéristiques</b>	<b>Objectifs</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pointe-Théorêt du parc-nature du Cap-Saint-Jacques</li> <li>▪ Importante zone inondable: plaines de débordement de la rivière des Prairies (marais et marécages)</li> <li>▪ Réseau de milieux humides intérieurs d'importance</li> <li>▪ Golfs Royal Montréal et Elmridge</li> <li>▪ Zone agricole permanente</li> <li>▪ Zone agricole municipale</li> <li>▪ Emprise du MTQ de l'autoroute 440</li> </ul> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Présence de nombreux secteurs de grand intérêt écologique (espèces rares, menacées et vulnérables)</li> <li>▪ Lieu de reproduction de la faune</li> <li>▪ Réseau de milieux humides (marais et marécages)</li> <li>▪ Terres agricoles</li> <li>▪ Friches herbacées, arbustives et arborescentes</li> <li>▪ Propriétés privées</li> <li>▪ Zone inondable 0-20 ans et 0-100 ans</li> <li>▪ Rivière des Prairies et le lac des Deux-Montagnes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Protéger les secteurs de grand intérêt écologique</li> <li>▪ Protéger les espèces rares, menacées et vulnérables</li> <li>▪ Sensibiliser les citoyens aux secteurs de grand intérêt écologique</li> <li>▪ Consolider le périmètre des parcs-nature</li> <li>▪ Favoriser la mise en valeur et l'accessibilité aux plans d'eau</li> <li>▪ Développer le volet éco-agro-récréotouristique</li> <li>▪ Revoir la pertinence de la construction de la 440</li> </ul>

**TABLEAU 1 (suite) : Plan concept d'orientation de l'écoterritoire du corridor écoforestier de l'île Bizard**

<b>Liens</b>		
<b>Éléments constitutifs</b>	<b>Caractéristiques</b>	<b>Objectifs</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Emprise du MTQ de l'autoroute 440</li> <li>Zone agricole permanente</li> <li>Zone agricole municipale</li> </ul> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>Friches herbacées, arbustives et arborescentes</li> <li>Bois</li> <li>Réseau de milieux humides et de ruisseaux</li> <li>Terres agricoles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lier les pôles</li> <li>Développer le volet éco-agro-récréotouristique</li> <li>Créer un corridor écologique et récréatif</li> <li>Favoriser l'accessibilité et la visibilité des pôles et leurs zones de rayonnement</li> <li>Revoir la pertinence de la construction de la 440</li> </ul>
<b>Autres éléments d'intérêt</b>		
<b>Éléments constitutifs</b>	<b>Caractéristiques</b>	<b>Objectifs</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Milieux humides et marécages situés dans la portion nord-ouest de l'île</li> <li>Baies d'intérêt au sud de l'île</li> </ul> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>Milieux riverains et aquatiques d'intérêt écologique</li> <li>Zone inondable 0-100 ans</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en valeur des composantes paysagères significatives</li> <li>Rattacher les milieux satellites à l'écoterritoire</li> <li>Revoir la pertinence de la construction de la 440</li> </ul>



## 6.2 Mise en oeuvre

La mise en valeur du territoire commande l'application de différents modes de gestion adaptées aux différentes réalités. Le mode de gestion retenu pour chaque pôle permettra, par ses caractéristiques opérationnelles particulières, d'atteindre les objectifs spécifiques. Bien que le concept s'articule autour de trois pôles seulement deux modes de gestion sont proposés :

- Le mode de gestion pour le pôle du parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard doit correspondre au mode de gestion actuellement en vigueur dans le parc-nature. Les outils législatifs et réglementaires en vigueur à la Ville de Montréal permettront d'assurer la protection et la mise en valeur de ce pôle
- Pour le pôle champêtre et le pôle des milieux riverains, un mode de gestion innovateur doit être développé afin d'offrir des outils d'application adaptés au contexte particulier de ces pôles.

### **Mode de gestion du pôle du parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard**

Le pôle du parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard est principalement formé du parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard et de son pourtour immédiat. La majorité de ce territoire est donc déjà régi par les paramètres de gestion définis dans le réseau des grands parcs de Montréal. Considérant les pressions de développement de ce pôle, des actions précises et efficaces doivent être mises en oeuvre pour préserver les sites de grand intérêt écologique présents à l'extérieur du périmètre délimité du parc.

Montréal, gestionnaire principal de ce pôle, veillera au maintien et à l'amélioration des écosystèmes, des paysages et des équipements, tout en



poursuivant une mission qui s'inscrit au cœur des préoccupations de conservation, d'éducation à l'environnement, d'offre en activités de plein-air et de création de partenariat.

### ***Mode de gestion du pôle champêtre et du pôle des milieux riverains***

Le pôle champêtre et le pôle des milieux riverains requièrent un mode de gestion adapté à la problématique et au contexte particulier. La présence de nombreuses propriétés privées et l'importance des superficies concernées rendent peu probable une acquisition par les autorités municipales.

Un modèle de gestion innovateur, différent du modèle des parcs-nature est développé et appliqué pour ces pôles. Considérant le nombre important de propriétaires concernés, la variété des intérêts en jeu, les ressources limitées de l'agglomération, un mode de gestion d'intendance communautaire s'avère un outil adapté à ce contexte et aux problématiques soulevés dans ces pôles impliquant la participation des citoyens.

Les paramètres de l'intendance communautaire doivent être déterminés par un comité pluridisciplinaire composé de:

- Des gens du milieu;
- De personnes ressources;
- De représentants de l'arrondissement et de la direction des sports, des parcs et des espaces verts de Montréal;
- D'un agent de développement local agissant à titre de soutien technique afin d'appuyer le comité et mettre en œuvre les directives et orientations développées par ce dernier;

Ce comité pluridisciplinaire doit se doter d'outils adéquats afin d'assurer :

- La protection et la conservation des milieux naturels;
- L'accessibilité et la mise en valeur de l'écoterritoire;
- L'éducation, la sensibilisation et la promotion à l'environnement;
- Le développement éco-agro-récréotouristique;
- La recherche de partenaires.

Les différents acteurs de ce comité sont appelés à jouer un rôle important dans la détermination des orientations de développement des pôles champêtre et des milieux humides. Ils collaborent étroitement avec les gestionnaires du parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard à la concrétisation et au développement de l'ensemble de l'écoterritoire. Ils agiront de façon concertée afin de développer un projet rassembleur, significatif pour l'ensemble de la communauté de l'Île Bizard et de l'île de Montréal.

À la suite de la création d'un comité pluridisciplinaire incluant citoyens, personnes ressources et représentants municipaux, les membres du comité doivent se doter d'outils adaptés aux objectifs poursuivis par l'écoterritoire et veiller à la mise en œuvre de ces objectifs.

Le succès de la démarche repose entre autre sur l'implication des élus, leur appui aux citoyens et leur soutien financier. L'adoption de consensus et l'élaboration de politiques favorables contribueront également de façon significative à la réussite du projet. La diffusion des connaissances devient une des responsabilités de l'agent de développement local.

### **6.3 Outils de mise en œuvre**

Différents outils sont disponibles pour la mise en œuvre du plan concept. Ceux-ci doivent être sélectionnés en fonction des objectifs poursuivis et



adaptés aux problématiques des différents pôles de l'écoterritoire de l'Île Bizard. Les outils applicables varient également en fonction du mode de gestion préconisé. A titre indicatif, des outils s'adressant à différentes sphères d'intervention sont présentés :

#### **Gestion municipale**

- Échange de terrain;
- Acquisition;
- Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);
- Modification de zonage;
- Réserves à des fins publiques;
- Gestion des bassins versants;
- Gestion des friches;
- Gestion des activités en zone agricole.

#### **Législation gouvernementale**

- Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables;
- Loi sur la conservation du patrimoine naturel.

#### **Programmes gouvernementaux**

- Programme national pour le développement d'un réseau privé d'aires protégées;
- Programme de soutien à l'agriculture.
- Stratégie et Plan d'action québécois sur les aires protégées.

#### **Engagement civil et communautaire**

- Dons écologiques;
- Conservation volontaire des terres privées;
- Constitution d'une réserve naturelle en terres privées;
- Constitution d'un paysage humanisé;
- Fiducies foncières;
- Charte de gestion de l'écoterritoire.

#### **Autres moyens**

- Aménagement et accessibilité;
- Programme d'éducation, sensibilisation et interprétation;
- Accès à des formations et des personnes ressources.

### **6.4 Des exemples**

Afin d'inspirer la création du comité voué à la gestion du pôle champêtre et du pôle des milieux humides de l'écoterritoire, différents exemples de gestion de type intendance communautaire et des approches de gestion des paysages sont présentés.

#### **Le parc de la Rivière-des-Mille-Iles**

Le parc de la Rivière-des-Mille-Îles à Laval relève d'Éco-Nature, un organisme de gestion d'intendance communautaire. Éco-Nature est une association sans but lucratif, dotée du statut d'organisme de bienfaisance et dont la mission est d'assurer la protection et la mise en valeur de la Rivière-des-Mille-Iles au profit de la communauté.

Le parc de la Rivière-des-Mille-Iles est le résultat d'une formule unique et adaptée aux différentes municipalités et aux propriétaires terriens concernés par le projet. Le parc n'est pas une entité territoriale juridique, mais bien un programme fondé sur des interventions de protection, de mise en valeur de la Rivière-des-Milles-Iles et d'animation. Le parc s'est consolidé grâce à différents



programmes d'acquisition et de conservation volontaire, par le développement d'une entente de protection et par l'attribution du statut de protection perpétuelle par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN).

### ***Le village de Kamouraska et l'île Verte***

Le village de Kamouraska et l'île Verte ont adopté chacun un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) dans le but de protéger et de valoriser les éléments caractéristiques des paysages. Bien que les objectifs visés diffèrent, ces expériences peuvent être une source d'inspiration pour le développement d'outils adaptés au contexte et aux objectifs du plan concept de l'écoterritoire:

- L'île Verte désire protéger son paysage distinctif (issu de la pratique agricole) par le maintien d'un habitat rural aligné le long du rang principal et le mode de division des terres;
- Kamouraska, pour sa part, a adopté ce PIIA dans le but de sauvegarder son patrimoine bâti.

Dans les deux cas, ces outils favorisent la prise de décision locale en impliquant les citoyens pour répondre à des problématiques locales ciblées. Ce type d'outil correspond aux valeurs des citoyens. Il préserve et met en valeur le capital culturel de ces villages.

### ***Les chartes de paysage***

Inspiré de la démarche française des parcs naturels régionaux, le conseil du paysage québécois ([www.paysage.qc.ca](http://www.paysage.qc.ca)) a développé une charte de paysage qui reconnaît les caractéristiques paysagères valorisées du territoire et offre des outils afin d'en assurer la protection et la valorisation. La charte de paysage est une démarche volontaire appuyée sur une réflexion collective qui conduit à la rédaction d'un document précisant les objectifs, les orientations, les priorités et les moyens de protection ou de valorisation du paysage. Les chartes de paysage se concluent par un engagement public des signataires à participer à la réalisation du projet collectif développé.



### ***Les paysages humanisés***

Le statut de paysage humanisé est une reconnaissance de la contribution de l'être humain à la diversité écologique du territoire. La loi sur la conservation du patrimoine naturel du gouvernement du Québec définit ainsi le paysage humanisé: *une aire constituée à des fins de protection de la biodiversité d'un territoire habité, terrestre ou aquatique, dont le paysage et ses composantes naturelles ont été façonnés au fil du temps par des activités humaines en harmonie avec la nature et présentent des qualités intrinsèques remarquables dont la conservation dépend fortement de la poursuite des pratiques qui en sont à l'origine.* Les paysages humanisés correspondent à la catégorie V (Paysage terrestre ou marin protégé) de la classification internationale de l'Union mondiale pour la nature (UICN, 1994) qui regroupe six catégories.



Le concept de paysage humanisé présente des avenues d'application intéressantes pour le plan concept à l'étude. Ce statut de protection, actuellement en projet pilote en Gaspésie (Estran-Agenda 21), fait appel à l'initiative locale pour conserver et valoriser des paysages remarquables et pour assurer un développement harmonieux du milieu.

## 7. CONCLUSION

Un sondage SOM réalisé en 2003 pour le compte de la Ville de Montréal, indique que plus de 80% de la population juge très ou extrêmement important de conserver les milieux naturels de Montréal et les deux tiers estiment qu'on ne les protège pas assez. Une telle préoccupation a été constatée lors de la consultation publique tenue le 18 octobre 2005. En effet, les participants reconnaissent la valeur des milieux naturels et de leurs impacts dans l'amélioration de leur qualité de vie.

Au-delà de l'aménagement du site et de l'organisation spatiale, il importe d'élaborer des stratégies de gestion adaptées au contexte de l'écoterritoire de l'Île Bizard. Afin d'orienter adéquatement les interventions d'aménagement et de développement, ces stratégies doivent répondre aux objectifs généraux suivants :

- Favoriser l'appropriation et la prise en charge de l'écoterritoire par la population;
- Élaborer une Charte de gestion de l'écoterritoire;
- Développer un programme de mise en valeur éco-agro-récréotouristique;
- Développer un programme de sensibilisation et d'éducation en relation avec les milieux naturels de grand intérêt écologique présents dans les pôles de l'écoterritoire.

Le plan concept permet aux acteurs concernés par la protection et la mise en valeur des milieux naturels de se doter d'outils performants pour la mise en œuvre de l'écoterritoire du corridor écoforestier de l'Île-Bizard. La participation et l'implication des citoyens dans le projet de l'écoterritoire du corridor écoforestier de l'Île Bizard est un des éléments clés pour sa réussite. Prenant en considération les caractéristiques naturelles du territoire, le plan concept s'articule autour des notions de pôles, de zones d'influence et de liens, afin de développer un réseau écologique. Chacun des éléments du plan concept contribue par leur rôle respectif et leur interrelation à assurer la protection des secteurs de grand intérêt écologique et la mise en valeur de l'écoterritoire. Trois pôles représentant le cœur du concept sont proposés, soit le pôle du parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard, le pôle champêtre et le pôle des milieux humides

L'élaboration du plan concept est une étape charnière dans un processus d'appropriation et de mise en valeur de l'écoterritoire. Il a pour objectif de concilier les enjeux de développement et de préservation afin d'en faire un projet rassembleur au sein de la collectivité. Il permet de rechercher la meilleure utilisation possible de l'écoterritoire. Il propose des outils de protection et de mise en valeur. Le processus d'élaboration du plan concept a permis, par son processus consultatif, de présenter les enjeux liés à la protection de ce milieu et de susciter un intérêt mobilisateur auprès de la population.

Le plan concept et ses stratégies de mise en œuvre sont un premier pas dans l'élaboration et la concrétisation d'un corridor écoforestier protégeant le patrimoine naturel et culturel de l'Île Bizard. La poursuite du processus est tributaire de la volonté des citoyens, de l'arrondissement et de l'agglomération à participer de manière significative dans le processus de reconnaissance et d'aménagement de ce territoire.



### **Bibliographie**

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. Cadre d'orientation en vue d'une stratégie québécoise, Québec, 1999, 19 pages.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. Stratégie québécoise sur les aires protégées: Plan d'action stratégique, Québec, 2002, 43 pages.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. Plan d'action québécois sur la diversité biologique 2004-2007, Québec, 2004, 41 pages.

MOUSSEAU, Pierre *et al.* Évaluation de la valeur écologique de différents bois, ruisseaux et îles du territoire de la Communauté urbaine de Montréal, Centre de recherche écologiques de Montréal, Montréal, Novembre 1984.

PRUD'HOMME, Chantal. Guide du paysage : un outil pour l'application d'une charte de paysage, Conseil du paysage québécois, octobre 2002, 17 pages.

VILLE DE MONTRÉAL, Plan d'urbanisme de Montréal : Chapitre d'arrondissement Ile Bizard, Sainte-Geneviève et Sainte-Anne-de-Bellevue, Mai 2004, 52 pages.

VILLE DE MONTRÉAL, Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels, Montréal, 2004, 35 pages.



### **Ressources électroniques**

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. Programme de conservation du patrimoine naturel en milieu privé. *Site du Ministère du développement durable, Environnement et Parcs* [en ligne] <http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/privé/programme/index.htm>. (page consultée le 27 septembre 2005).

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. Aires protégées au Québec : Contexte, constats et enjeux pour l'Avenir. *Site du Ministère du développement durable, environnement et Parcs* [en ligne] [http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires\\_protegees/contexte/partie1.htm](http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/contexte/partie1.htm). (page consultée le 26 août 2005).



**ANNEXE 1 : Mini forum du 21 juin 2005**

---

**PLAN CONCEPT DE L'ÉCOTERRITOIRE DU CORRIDOR ÉCOFORESTIER DE L'ÎLE BIZARD**  
**Compte-rendu du mini forum de discussion du 21 juin 2005**

---

---

À la suite de la tenue du mini forum de discussion abordant la notion d'écoterritoire pour le corridor écoforestier de l'Île Bizard, certains constats s'avèrent importants à considérer lors de l'élaboration du plan conceptuel de l'écoterritoire. Ceux-ci sont présentés selon les six grands thèmes de discussion abordés au cours de cette rencontre.

**1. CONNAISSANCE DU TERRITOIRE**

---

- Déclin des fermes dans la zone agricole et pression afin de procéder à un dézonage de la part des spéculateurs immobiliers;
- Intérêt de la part des citoyens à s'impliquer davantage dans le développement du territoire;
- Besoin de protéger les milieux naturels dans un contexte humain (paysage humanisé);
- L'ensemble du territoire de l'Île Bizard représente un héritage tant pour la richesse de ses écosystèmes que pour son cadre de vie et son patrimoine agricole;
- Les limites de l'Écoterritoire devraient être identiques aux limites de l'île dans son ensemble et devraient identifier les territoires selon leur valeur écologique.

**2. PERCEPTION ET VALEUR - LES LIEUX SIGNIFICATIFS**

---

- Les lieux particuliers de l'Île Bizard :
  1. Le noyau villageois;
  2. Le circuit des maisons patrimoniales;
  3. Les parcs-nature (passerelle sur le marais);
  4. Les champs en friches pour l'observation de la faune et de la flore (chouette Lipone);
  5. La pointe aux Carrières pour ces points de vues exceptionnelles;
  6. Valeur paysagère remarquable du nord-ouest de l'Île;
  7. La rivière gelée;
  8. Les points de vue offerts vers la rivière;
  9. Le traversier.
- On accorde une grande importance à la préservation du milieu agricole et à la mise en valeur du patrimoine architectural;
- Les paysages à valoriser dans le cadre de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels :
  1. Le corridor faunique;
  2. Les écosystèmes naturels;
  3. Les Bassins de drainage.

- Les parcs sont un investissement pour les générations à venir et l'écotourisme qui en découle constitue un potentiel de retombées économiques important;
- On accorde une grande importance à l'éducation, à la sensibilisation, à l'implication sociale, à la préservation et au développement économique.

### **3. VISION 2015**

---

- La vision de l'Île Bizard pour 2015 :
  1. Poursuite du développement résidentiel;
  2. Problèmes de circulation et congestion (pont);
  3. Ancrage du projet de l'écoterritoire sur des bases de développement et de durabilité économique;
  4. Maintien et mise en valeur de la zone agricole;
  5. Protection des habitats et des écosystèmes;
  6. Amélioration de l'accès aux rives.
- La programmation souhaitée dans les 10 prochaines années concerne :
  1. L'amélioration du réseau cyclable;
  2. Le développement de l'agrotourisme et de l'écotourisme;
  3. L'implantation de maisons écologiques (facture architecturale plus intéressante);
  4. L'élaboration d'un plan de développement respectueux de la nature (développement durable);
  5. La mise en place du corridor écoforestier;
  6. La création d'un programme de protection du patrimoine et d'un circuit patrimonial;
  7. L'abandon du projet de développement de l'autoroute 440;
  8. L'acquisition de terrains à des fins publiques.
- Le développement de l'accessibilité aux rives;
- Le développement commercial adapté à l'écoterritoire et aux activités économiques.

### **4. ENJEUX**

---

- Les principaux enjeux soulevés de l'écoterritoire de l'Île Bizard en matière de:
- Milieu naturel :
  1. La protection des champs, des friches, de la zone agricole et le maintien de la zone tampon;
  2. La consolidation des milieux naturels;
  3. Le développement d'un réseau vert;
  4. L'éducation et la sensibilisation de l'interprétation des milieux;
  5. La consolidation du parc;
  6. La création de quelque chose d'autre dans la zone ouest.
- Développement :
  1. Développement d'une agriculture alternative;
  2. L'implantation et la densité des développements résidentiels;

3. Le développement de l'autoroute 440 amène une contrainte majeure à la protection du milieu naturel;
4. L'implication des acteurs économiques;
5. La pression sur le dézouage agricole.

- Récréation et plein-air :

1. Gestion de la fréquentation des consommateurs de plein-air;
2. Achalandage des pistes cyclables;
3. Établir la fréquentation en fonction de la capacité de support pour le ski-doo;
4. L'accès aux berges, la conservation des points de vue développement d'un réseau récréotouristique terrestre et riverain;
5. Utilisation durable du territoire.

## **5. PRIORITÉS ET MOYENS DE MISE EN OEUVRE**

---

- Selon les participants, les actions qui doivent être mises de l'avant pour répondre aux attentes anticipées sont :

1. La conservation des friches;
2. Le maintien de la biodiversité;
3. L'établissement de liens entre les différents écosystèmes (corridor pour la faune et la flore);
4. Le développement économique associé à l'écoterritoire (Réseau cyclable et piétonnier).

- Les moyens proposés par lesquels ces actions pourraient être réalisées consistent à:

1. Informer les citoyens des enjeux et les inviter à participer (concertation);
2. Développer des ententes de partenariat tel :
  - a. Agriculteurs- citoyens;
  - b. Groupes de protection (patrimoine, écologie)- municipalité;
  - c. Coalition CNQ (Conservation nature Québec);
  - d. Subventions accordées pour la décontamination des sols.
3. Créer un fond vert tel qu'à Laval :
  - a. Surtaxe sur les terres en friche en zone agricole.
4. Protéger les noyaux d'importance écologique par l'implantation de zones tampons et de servitudes de conservation;
5. Récupérer les terrains situés dans la zone inondable 0-20 ans;
6. Inclure dans la réglementation de l'arrondissement, une protection des milieux naturels;
7. Réfléchir à une stratégie de développement économique afin d'assurer la viabilité et le maintien de l'écoterritoire;
8. Favoriser l'échange de terrains avec les promoteurs :
  - a. Offrir des terrains décontaminés présentant un potentiel de développement en échange de leur terrain en milieu naturel et riverain;
9. Création d'un parc national du lac des Deux-Montagnes incluant l'Île Bizard;
10. Développer une agriculture alternative.

## **6. L'ÉCOTERRITOIRE DU CORRIDOR ÉCOFORESTIER DE L'ÎLE BIZARD**

---

- L'Île Bizard est reconnue comme un joyau de l'île de Montréal;
- La création de l'écoterritoire du corridor écoforestier de l'Île Bizard représente un investissement pour l'avenir;
- Les opportunités et les éléments essentiels dont il faut tenir compte dans l'élaboration du plan concept de l'Île Bizard devront comprendre :
  1. Importance de la pointe Théoret dans le paysage de l'Île Bizard;
  2. Établir un développement harmonieux en tenant compte des différents enjeux;
  3. Protéger la zone agricole de l'extension du périmètre d'urbanisation;
  4. Établir une méthodologie permettant d'inclure le citoyen et d'établir un cadre de référence clair;
  5. Développer le volet récréotouristique;
  6. Protéger le milieu naturel dans un contexte humain (cohabitation humain-nature).

**ANNEXE 2 : Consultation publique du 18 octobre 2005**

---

## 1. Introduction et mot de bienvenue

M<sup>me</sup> Colette Schwartz, animatrice de la soirée, présente les porte-parole et les personnes ressources de la soirée. Elle cède ensuite la parole à M. Bélanger, conseiller de l'Arrondissement de Ile Bizard/Sainte-Geneviève afin de souhaiter la bienvenue aux citoyens. Après les mots de bienvenue de M. Bélanger, M<sup>me</sup> Schwartz a présenté le déroulement de la soirée.

## 2. Présentation du projet

À l'aide d'un document PowerPoint, M. Daniel Hodder effectue un rappel des fondements de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels, établis par la Ville de Montréal et de la démarche ayant mené au plan concept. M. Claude Thiffault poursuit en abordant le potentiel écologique des milieux naturels de l'écoterritoire. Enfin, M<sup>me</sup> Francine Van Winden présente le plan concept. La présentation se termine par un rappel des principales actions de protection et de mises en œuvre réalisées, au cours de la dernière année, sur le territoire de l'Ile Bizard.

## 3. Questions et principaux commentaires de l'assistance

De manière générale, le projet de l'écoterritoire du corridor écoforestier de l'Ile Bizard est bien reçu par les citoyens. L'idée leur paraît intéressante. Ils sont heureux de l'initiative prise par la Ville de Montréal et de la volonté politique perceptible de protéger les milieux naturels.

### 3.1 Accessibilité au parc-nature et à l'écoterritoire

- Des citoyens se questionnent quant à la fermeture du sentier situé derrière l'école Jonathan-Wilson. M<sup>me</sup> Anne Castonguay répond qu'il s'agit d'une situation temporaire due à la construction du projet domiciliaire adjacent et qu'une partie des terrains sera cédée à la Ville afin de réaménager un nouveau sentier.
- De façon générale, les citoyens rappellent que le parc-nature est difficilement accessible pour la population locale. Peu d'entrées réservées uniquement aux piétons et aux cyclistes sont aménagées actuellement.
- Une question aborde la notion d'accessibilité des véhicules récréatifs moteurs (motoneiges, véhicules tout-terrains) à l'intérieur de l'écoterritoire et de leurs impacts. M. Hodder spécifie que ce sera la tâche du comité d'intendance communautaire de répondre à ce genre de questionnement. Il s'agira d'un débat entre citoyens.
- Des citoyens soulignent que le circuit de motoneige est interrompu par les développements domiciliaires. Ils souhaitent savoir si les sentiers seront tenus ou réimplantés. M. Hodder répond que des pourparlers sont à venir entre les clubs de motoneige et les autorités locales.

### 3.2 Financement et mode de gestion

- De nombreuses questions ont porté sur les moyens de financement d'un tel projet. L'argent qui sera investi pour l'aménagement de l'emprise de l'autoroute 440 semble créer un malaise pour les citoyens. Ils ne souhaitent pas que les investissements soient faits au hasard.
- M<sup>me</sup> Marineau du Conseil du patrimoine a présenté l'organisme et sa mission. Il s'agit d'un outil supplémentaire pour les citoyens.
- Les voisins de la zone de la "Pointe aux carrières" ont connu des problèmes de collaboration avec les divers intervenants de la Ville lors de l'aménagement de la plage. Certaines interventions ont mené à la disparition d'espèces fauniques. Des aménagements plus ou moins adaptés à la nature

des lieux ont aussi été implantés. Les citoyens sont mécontents et sont sceptiques vis-à-vis du mode de gestion suggéré par la Ville de Montréal. M. Hodder soutient que la place du citoyen est essentielle au cœur du projet,. La confiance mutuelle est primordiale afin d'entamer un processus de résolution de problèmes.

- M. Patrick Ash, chef de délégation pour le sommet de Montréal d'Héritage Laurentien, chantier 23 :Protection et mise en valeur du patrimoine naturel, constate l'évolution de la pratique, de la gestion et des procédures entamées par la Ville de Montréal. Il souligne qu'il est intéressant de réfléchir aux futures alternatives quant à la gestion du territoire et de leurs impacts à long terme. Ces alternatives demanderont des efforts, de la volonté et une bonne part d'implication communautaire. Il s'agira d'une belle occasion pour faire appel à la contribution et/ou à l'aide d'autres organismes similaires.

### **3.3 Entretien**

- Des citoyens, fréquentant assidûment la pointe Théorêt, déplorent le peu d'entretien des lieux. Depuis plusieurs mois, de nombreux déchets jonchent le sol. Le site ressemble davantage à un dépotoir qu'à un parc-nature. À ce sujet, M<sup>me</sup> Desautels répond que des actions seront mises en œuvre prochainement afin de corriger cette situation connue et déplorable.
- Une question a été soulevée quant aux actions concrètes pouvant être entamées concernant les infractions en milieux humides. M. Hodder mentionne que les infractions ont été signalées au Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs et que le dossier est actuellement sous sa juridiction. Malheureusement, la Ville ne peut plus intervenir dans le dossier pour des questions relatives au cadre législatif.

### **3.4 Réglementation**

- Certaines questions ont porté sur les lignes directrices et les paramètres qui régiront et baliseront le développement de l'écoterritoire. À ce sujet, M. Hodder mentionne qu'il s'agit d'une stratégie en trois étapes:
  1. La première repose sur l'application du cadre réglementaire en vigueur, le resserrement des critères des PIIA sur le territoire, l'application des 10% réservés à des fins de parcs au sein des nouveaux développements, etc...
  2. La deuxième étape vise à procéder à des négociations avec les propriétaires terriens afin d'amoindrir les problèmes;
  3. La dernière étape consiste à procéder à l'acquisition des terrains.
- L'ensemble de cette stratégie est appliqué intégralement sur le territoire montréalais dans les secteurs ciblés pour l'aménagement d'un écoterritoire. Il s'agit d'une stratégie intéressante pour le secteur du parc-nature du Bois-de-l'Ile-Bizard, mais non pour la portion de l'écoterritoire située à l'ouest de la rue de l'Église. Cette portion devra faire l'objet d'un tout autre type de gestion.
- Un citoyen s'est interrogé quant au statut de protection qu'apporte la zone agricole municipale c'est-à-dire si cette dernière pourrait protéger le développement et éventuellement être changée. À ce sujet, M. Robert Chicoine a répondu qu'en cas de changement de zonage, les citoyens sont obligatoirement consultés. Mme Anne Castonguay souligne que ce zonage est conservé dans le plan d'urbanisme et qu'il limite la construction à une propriété pour 400 000 pieds carrés de terre.

### **3.5 L'emprise de l'autoroute 440 MTQ**

- De nombreux commentaires ont porté sur l'emprise de l'autoroute 440 et des enjeux politiques associés. Les représentants de la Ville de Montréal ont répondu au nom du Service du

développement culturel de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle qu'ils représentent selon les informations qu'ils ont obtenues du MTQ et non en fonction de la volonté politique du maire. Ainsi, pour l'instant, le problème de la 440 est véritable et le projet du ministère des Transports du Québec ne disparaît pas. Des ententes d'entretien et d'utilisation sont toujours en vigueur entre le Ministère et la Ville. L'appropriation de l'emprise par les citoyens demeure la meilleure solution afin de minimiser les chances de construction de l'autoroute.

- Une question relative à la pertinence de planifier des aménagements à l'intérieur de l'emprise a été soulevée et on souhaite être informé si des études d'impacts ont été élaborées. M. Hodder mentionne que les impacts seront majeurs et souhaite que le MTQ reconnaisse l'importance des dommages qui pourraient être causés. Toutefois, il n'existe pas actuellement d'études d'impacts.
- Un citoyen demande s'il est possible d'agir de manière à changer la situation. M<sup>me</sup> Castonguay répond que la mise en valeur de l'emprise de la 440 est un élément faisant partie intégrante du chapitre d'arrondissement du plan d'urbanisme.
- La pression véhiculaire est palpable et pour l'instant aucune autre idée pour connecter la 440 n'a été abordée. Le ministère reconnaît qu'il est difficile de construire une autre autoroute sur le territoire montréalais compte tenu de sa densification de la nécessité de préserver les milieux naturels.
- Un citoyen évoque l'idée qu'il serait intéressant d'impliquer le MTQ dans le processus de gestion écologique.

### **3.6 Développement du territoire**

- Un citoyen souhaite comprendre le lien existant entre la population et le processus de la Ville de Montréal. M. Hodder spécifie qu'il faudrait retourner à l'historique du mandat des parcs-nature. Il faut donner suite au projet commencé avant le moratoire et travailler en concert avec ces principes.
- Des citoyens s'inquiètent de la protection du parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard. Ils soutiennent que le développement empiète sur les limites du parc-nature et que la superficie du parc-nature semble réduite. M. Hodder souligne que la propriété publique n'a pas été touchée. Le milieu naturel est plus grand que les limites du parc-nature c'est pourquoi la Ville de Montréal acquiert de nombreux lots aux pourtours du parc-nature afin de les consolider. M. Thiffault souligne que les zones tampons de 30 mètres, prescrites par le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs ont été respectées lors de l'agrandissement du golf et qu'il s'agit d'une question de perception puisque tout est conforme aux normes établies.
- Des citoyens demandent de mettre fin ou de réduire considérablement le développement urbain afin de promouvoir les parcs et les espaces verts.
- Une citoyenne demande qu'un plan 11x17 du concept d'aménagement soit distribué à tous les citoyens.